



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLENIER

DU

Lundi 6 JUILLET 2020

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme ANCEL Marie-Élodie

M. ANDUJAR Pascal

M. COHEN José

M. FRÉTIGNÉ Cédric

Mme HANCOCK Claire

Mme LALEAU Régine

Mme NAILI Salah

Mme PELZ Elisabeth

M. ZIDI Mustapha

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra

Mme DUPONT Lise

Mme LAÏK Barbara

Mme REY Juliette

Collège C :

M. ALDHUY Julien

Mme GUILLIN Amélie

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FLEURY Murielle

Mme GRAVÉ Christine

M. LEVREL Lucas

Mme SCHINDLER Evelyne

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. ARGOUD Dominique, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. BOURLET Guillaume, Vice-président Numérique

Mme HUMAIN-LAMOURE, Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie

M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences économiques et gestion

Mme GROS Clémence, Directrice du SAPAS

M. MOITON Gilles, Agent Comptable

Mme RENAUT Sophie, INSPE

M. DUFLOT François, Directeur du service des systèmes d'information

M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l'EPISEN

M. GILBERT Simon, VP CR

Mme SAVARETTO Sandrine Directrice des ressources humaines

SOMMAIRE

2	<u>VIE INSTITUTIONNELLE</u>	4
2.1.	Schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (information)	4
2.4.	Institut du handicap (information).....	9
2.5.	Maison sport santé (information)	13
2.3.	Campus des métiers (information)	18
2.2.	Centre d'expertise au service de l'UPEC et de son territoire (information)	22
1	<u>VIE DE L'ETABLISSEMENT</u>	25
1.1.	Point d'information du Président	25
1.2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020.....	32
	<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	33

La séance est ouverte à 9 heures 07 sous la présidence de M. ZIDI.

M. ZIDI – Bonjour. C'est Mustapha ZIDI. Je suis au 4^e étage avec Guillaume POIRET. Le président va nous rejoindre dans quelques instants, d'ici 30 à 45 minutes. Il est actuellement au Rectorat pour une réunion importante. Il prendra le CAC en cours, en particulier pour les premiers points. En effet, sur la partie « Vie de l'établissement », il y a quelques informations à donner aux élus.

Pour cette vie de l'établissement, comme vous avez pu le constater il y a un point sur l'approbation du PV du CAC du 25 mai. Cela nécessite d'avoir le quorum. Il n'est pas certain qu'il soit atteint. Il y a beaucoup de retardataires. C'est peut-être dû à l'horaire de ce CAC. Nous reviendrons sur la première partie avec le président, mais nous vous proposons de passer directement sur la Vie institutionnelle. Il y a un certain nombre de points qui sont seulement pour information. Il n'y a pas de vote à l'issue de ces points d'information.

2 VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (information)

M. ZIDI – Le premier point concerne le schéma pluriannuel de la stratégie immobilière. Je vais donner la parole à Guillaume POIRET, VP en charge de la partie patrimoine. Il vous donnera un certain nombre d'informations concernant ce schéma. M. POIRET.

M. POIRET – Bonjour à toutes et à tous. Je vais expliquer les éléments de contexte sur ce texte. De fait, en temps normal le SPSI (Schéma Pluriannuel de la Stratégie Immobilière) est un document censé précéder un CPER. C'est-à-dire que c'est un document qui fait au préalable état des difficultés, des besoins patrimoniaux de l'université pour mettre ensuite en œuvre une stratégie qui s'axe souvent sur des demandes précises de construction, de restructuration et de renouvellement de bâtiments.

Il ne vous a pas échappé qu'il s'est passé l'inverse ici. Nous avons dû faire le CPER avant de faire le SPSI. Qu'est-ce que cela change ? Sur le principe, cela change le fait que la partie stratégique, la phase 2 était déjà en partie pré-écrite dès le départ. En effet, il va de fait que pour ne pas fragiliser les dossiers CPER, les mêmes éléments que le contenu des fiches CPER ont été inscrits. Elles ont été envoyées il y a près de huit mois.

Le présent document a donc une particularité. Il est d'habitude lié au CPER. C'est plutôt le CPER qui va dépendre de ce qui a été inscrit au SPSI. Ici, c'est l'inverse. Le SPSI va en grande partie dépendre de ce qui a été demandé au CPER, notamment dans la partie stratégie. La seule chose qui évolue, c'est la partie stratégie qui est davantage développée que les fiches CPER. Elle montre bien la cohérence d'ensemble des demandes qui ont été faites.

Deuxièmement, ce document est pour le secteur des domaines du ministère ainsi que pour les domaines de Bercy. C'est un document qui a vocation à être partagé au sein de nos tutelles par les différentes institutions qui ont en charge la politique patrimoniale de l'État.

Cela explique la première partie consacrée au diagnostic. Elle comporte un certain nombre d'éléments qui sont demandés par l'État, comme les titres. Le plan d'ensemble est imposé par Bercy. C'est nous qui l'avons choisi. Ce schéma est pré-imposé. Il est parfois même pré-écrit. Nous pouvons changer le contenu. Par contre, les titres sont imposés par l'État.

Pour la partie diagnostic, nous prenons un certain nombre de données très importantes, puisqu'elles vont permettre à nos tutelles de comprendre l'état de nos bâtiments, la manière dont ils sont utilisés et de mieux comprendre ensuite pourquoi nous avons telle ou telle demande dans la partie stratégique. Le document que vous avez se présente sous la forme de trois parties. La première partie est un préambule.

L'originalité que nous avons présentée, c'est de parler de nos projets universitaires en termes de formation et de recherche, de manière à expliciter encore davantage la nécessité de ces constructions supplémentaires que nous demandons.

Puis, il y a une partie diagnostic. Comme vous avez pu le noter, elle montre à la fois l'état de notre parc immobilier, son utilisation et la manière dont nous entretenons ce patrimoine. C'est très important. Si vous voulez demander de nouveaux bâtiments, il convient d'entretenir de manière très pointue les bâtiments déjà à votre disposition.

Enfin, il y a une partie sur les moyens humains et les compétences, c'est-à-dire la façon dont se compose la direction du patrimoine et quelles sont aujourd'hui ses formations principales et éventuellement ses lacunes.

Quant à elle, la partie stratégique fait état des besoins de surface éventuels, la manière dont elle s'étend dans les années à venir. Vous savez que le bâtiment, c'est du temps long. Il faut en général cinq à six ans pour reprendre un bâtiment. Les besoins doivent être sur le temps long. Ils doivent se justifier sur le temps long.

Puis, nous avons une partie stratégique patrimoniale proprement dite. C'est la dernière partie. Elle est beaucoup plus précise sur la manière dont les bâtiments vont s'ordonner les uns avec les autres.

Je ne vais pas revenir en détail sur l'ensemble du texte. Il faut retenir certaines choses. Je pense que certains d'entre vous sont informés du fait que nous avons un état de saturation de notre parc immobilier au niveau des campus Cristoliens, avec des taux d'occupation qui dépassent les 90 %, voire 100 % pour les amphithéâtres et les salles mutualisées. C'est beaucoup. Il faut savoir que le ministère demande un taux d'occupation de 70 %. Nous sommes largement au-dessus, ce qui légitime des demandes supplémentaires. Nous avons un patrimoine vieillissant, dans le sens où il a été construit à la fin des années 1960 et au début des années 1970, avec des problématiques en termes de vieillissement du béton. Le béton n'est pas une

structure faite pour vieillir trop fortement. Cela dépend de la manière dont il a été construit. Vous savez qu'ici, cela a été construit en six mois, avec de plus des problématiques d'amiante que l'établissement prend à sa charge. Nous prenons le désamiantage en charge sur nos fonds propres. C'est un point à mettre en notre faveur au regard du ministère, puisque a priori nous (*inaudible - 00.07.30*) nous donne des aides spécifiques et ne le fait pas.

Nous avons donc un parc vieillissant et saturé. Cela légitime une stratégie assez simple. D'une part, il y a la construction de nouvelles surfaces au sein de Créteil. Au vu de notre fonctionnement actuel, nous avons besoin de davantage de locaux. Deuxièmement, nous avons besoin d'une meilleure répartition des étudiants dans les autres sites qui ne sont pas Cristoliens, de manière à limiter les déplacements du 77 ou d'autres départements vers Créteil, mais aussi pour faire en sorte que nous ayons des campus davantage structurés et dynamiques dans d'autres lieux de Créteil. Cela permettrait de faire en sorte que la hausse des étudiants ne se fasse pas exclusivement à Créteil comme c'est le cas aujourd'hui, mais que nous puissions partager cela sur différents campus. Même si nous construisons un nouveau bâtiment, cela permettrait d'éviter qu'il ne soit déjà saturé au moment où il sortira de terre.

Vous savez que nous avons aujourd'hui près de 38 000 étudiants. Il n'est pas déraisonnable de penser que nous atteindrons les 45 000 étudiants dans les dix années qui arrivent. Au niveau des campus Cristoliens, nous aurons atteint une saturation encore plus importante qu'actuellement.

En termes de stratégie, c'est un peu ce qui avait été présenté au CPER, mais nous avons décidé de construire un nouveau bâtiment à Créteil. Nous avons aussi décidé de restructurer, renforcer et construire de nouveaux bâtiments dans d'autres campus, de manière à faire en sorte de mieux répartir nos étudiants et d'avoir des taux d'occupation plus faibles à Créteil. Il faut en tout cas qu'ils soient raisonnables à Créteil.

Puis, nous souhaitons avoir des taux d'occupation qui puissent augmenter dans d'autres sites. Je vais m'arrêter ici en ce qui concerne la présentation. Si vous avez des questions éventuelles, je peux y répondre. Comme je vous l'ai dit, le document était à destination de Bercy. Il a d'ailleurs été présenté officieusement à divers hauts fonctionnaires de Bercy qui l'ont trouvé intéressant. Ils ont trouvé que le contenu était lisible et cohérent par rapport à la commande.

De fait, il comporte un certain nombre d'éléments imposés, que ce soit dans la partie stratégique puisque tout a été fait après le CPER, mais également pour la partie diagnostic. En effet, cette partie est renseignée par un certain nombre de ratios et de critères qui sont d'emblée préremplis par la façon dont l'établissement gère son patrimoine et par les différents éléments sur les taux d'occupation qui sont à votre disposition.

M. ZIDI – Merci M. POIRET. Avez-vous des questions ou des remarques concernant ce schéma pluriannuel de la stratégie immobilière ? C'est un dossier qui avait aussi été présenté dans le cadre du CA de l'UPEC. Il s'agissait ici d'informer le CAC sur ce schéma. Avez-vous des questions ou des remarques ? C'est un point d'information important pour la communauté en termes d'évolution de la politique immobilière. S'il n'y a pas de questions ou de remarques concernant ce point, je vous propose de passer au point suivant dans cette partie Vie institutionnelle.

Comme vous le voyez sur l'ordre du jour, nous souhaiterions présenter plusieurs dossiers, en particulier en termes d'information. Je vous propose peut-être d'inverser un certain nombre de points. Nous avons des invités ici pour le point concernant l'institut du handicap et la maison sport et santé.

Nous allons donner la parole à Karine GROS pour ce point d'information concernant l'institut du handicap. Ce projet a déjà été présenté il y a quelques mois au CAC. Il s'agit ici en fin d'année universitaire 2019-2020 de faire un point d'information sur

ce projet. Quelques diapositives seront présentées. Il s'agit vraiment d'un point d'information rapide. J'ai oublié de préciser au départ qu'il s'agissait d'un CAC plénier relativement court. Comme vous le savez, un CAC restreint doit commencer à 10 heures. Nous allons essayer de tenir les délais. Mme GROS.

2.4. Institut du handicap (information)

Mme GROS – Bonjour. Je serais brève. Rappelons tout d'abord que les porteurs du projet de l'Institut universitaire du handicap sont Samer MOHAMMED du LISSI et Jean-Michel GRACIES de BioTN. L'IUH sera implanté sur le site de Chéroux-Vitry et à l'hôpital Albert-Chenevier.

L'IUH répond à quatre axes stratégiques de l'UPEC : santé et société-environnement ; transformation et inégalités ; sciences et pratique en éducation et en formation ; numérique sciences et pratique. Nous savons que l'engagement de l'UPEC dans le domaine de la santé et du handicap va s'amplifier avec la création de la fondation partenariale de l'UPEC, dont un des axes majeurs est le handicap.

Il n'est évidemment pas le seul axe de la fondation, mais je reste centrée sur ce domaine, étant donné que nous parlons ici de l'IUH. Des laboratoires sont déjà inscrits dans ce projet. Nous avons le LAMA et l'IMRB. Pour favoriser et rassembler d'autres laboratoires de l'UPEC ou de l'IUH, un questionnaire sera prochainement diffusé par le SAPAS. Nous pouvons rappeler que l'IUH a pour vocation d'être une structure fédérative et non pas une composante.

Nous pouvons aussi citer les liens avec l'Institut universitaire de kinésithérapie, la Chaire « Handicap, Autonomie, Emploi et Santé au travail », le campus des métiers santé, autonomie et bien vieillir, l'EUR « Trajectoires et vulnérabilités en santé » et l'IST-PE.

L'IUH a aussi d'autres partenariats : des partenariats cliniques avec les hôpitaux Henri-Mondor et Albert-Chenevier, le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil

(CHIC), l'hôpital Rothschild, des partenariats académiques, le CNRS, l'INRIA, le CEA, mais aussi au niveau international. Nous pouvons aussi citer des industriels comme Thales, Orange, Phillips, Cap Gemini, Décathlon, Allergan ou Danone et des partenariats institutionnels avec le CD 94, le T11, le T12 et la Région Ile-de-France, mais je ne les cite pas tous.

Je vais peut-être rapidement rappeler les orientations et l'évolution parce que l'IUH est initialement pensée autour d'une action recherche autour des quatre axes suivants. Le premier axe est l'activité de recherche. Il s'agit de rassembler des études et des recherches dans le champ des innovations technologiques, sociales et pédagogiques de la santé menées par les différentes filières de l'UPEC en santé, sciences humaines et sociales, sciences de l'éducation, STAPS, sciences de l'ingénieur et sciences politiques. Nous ne les citons pas toutes non plus. La collaboration d'entreprises, de collectivités et d'associations de personnes handicapées pour répondre aux enjeux socio-économiques et de santé publique en lien avec les situations de handicap.

Il s'agira aussi dans ces activités de recherche de favoriser la diffusion sous forme de congrès, de séminaires, publications, travaux de recherche et de création dans le domaine du handicap.

Le deuxième axe est l'appui à la formation. L'objectif est de renforcer la formation initiale et continue dans le domaine de l'ingénierie pour la santé ou dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Sans viser l'exhaustivité, cela pourra concerner le droit, l'éducation, la santé, l'économie, la gestion des entreprises et des associations, mais aussi la culture, le sport, la QVT, les aidants et l'accessibilité universelle.

Un troisième axe concerne la promotion des bonnes pratiques. L'objectif est de favoriser, généraliser et promouvoir la mise en œuvre de bonnes pratiques et de

renforcer les capacités des acteurs économiques, des associations, des collectivités et des citoyens pour répondre aux enjeux sociétaux en relation avec les situations de handicap, en s'appuyant sur des services-conseils, sur les résultats des recherches fondamentales et appliquées présentées ultérieurement.

Enfin, le dernier axe de l'IUH est sa vocation à être un incubateur de talents. Il s'agira de développer des partenariats avec des organisations afin d'accompagner les étudiants et les diplômés en incubateur dans le lancement des start-up. Il s'agira de promouvoir de jeunes talents en incubation auprès des organisations privées, publiques et sans but lucratif.

Je vous donne quelques perspectives et jalons, pour clôturer ce point d'information. En 2020, nous avons le lancement de l'Institut universitaire du handicap. Au cours de cette seconde moitié de l'année, des démarches seront effectuées pour fédérer des études et des recherches dans le champ des innovations technologiques, sociales et pédagogiques de la santé menées par les différentes filières de l'UPEC, avec la collaboration de tous les acteurs de la société. Je rappelle que le questionnaire vous parviendra prochainement.

En 2021, premier congrès annuel « Handicap et innovation ». Il mettra en évidence les innovations technologiques, numériques et sociétales qui seront rassemblées autour de l'IUH. Ce congrès sera précédé d'un séminaire « Handicap et innovation » organisé par les étudiants. Nous pourrons les accompagner en tant qu'enseignants-chercheurs. En 2021, installation de l'IUH dans les locaux de l'hôpital Albert-Chenevier à Créteil.

En 2022, installation d'une antenne de l'IUH sur le site de Chérioux à Vitry. D'ici deux ans, en 2022 ou 2023, soutien des jeunes talents pour la création de start-up. Dans un calendrier un peu plus éloigné, une installation d'une antenne de l'IUH est envisagée dans l'Arbre de vie à Créteil. Il s'agit ici d'un projet plus lointain. Voilà les

quelques mots que je souhaitais présenter à propos de l'IUH.

M. ZIDI – Merci Mme GROS. Effectivement, cette politique autour de la problématique handicap est prioritaire au sein de l'université, sur tous les aspects que Karine GROS a présentés. Lors d'un CAC, il y avait eu une discussion sur cette problématique au travers du projet de fondation UPEC.

Des partenaires se sont proposés pour être membres fondateurs. Je pense particulièrement à l'AGEFIPH ou à Thales. La problématique handicap est prioritaire pour ces partenaires qui ont clairement identifié le potentiel de l'UPEC pour travailler sur des projets, tant en termes de formation, de recherche ou dans le cadre de co-développement et de co-construction de projets avec les partenaires quels qu'ils soient. Je pense aux entreprises, collectivités ou associations. Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas.

Encore une fois, il s'agissait ici d'un point d'information, puisque la politique handicap projet avait été présentée de façon détaillée il y a quelques mois. Il s'agit de suivre la mise en place de ce projet d'institut du handicap, avec ce calendrier projeté. Il y aura bien sûr d'autres points faits en Conseil dans les mois qui viennent.

J'ai oublié de le préciser, mais je l'ai écrit, pour information Karine GROS a remplacé Franck MONMASSON en tant que chargée de mission handicap de l'UPEC. Franck a décidé d'arrêter cette mission. Le travail se poursuivra donc avec Karine. Une information a été faite au CA vendredi dernier. Vous avez également cette information aujourd'hui. Il y aura un travail autour de cette problématique handicap que Karine GROS va coordonner avec de ses points réguliers qui seront faits en Conseil centraux.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce sujet ? Je vous propose de libérer Karine GROS. Merci pour ce point.

Nous allons tout de suite passer au point suivant, avec un autre invité. Il s'agit de Thierry MAQUET. Il va nous parler d'un nouveau projet qui concerne une maison sport

et santé. Pouvez-vous projeter le diaporama ? Thierry, vous avez la parole.

2.5. Maison sport santé (information)

M. MAQUET – Bonjour à tous. J'espère que vous m'entendez. Je vais essayer de faire vite pour que Guillaume puisse continuer ensuite. Ce projet de maison de sport santé UPEC s'inscrit dans la stratégie nationale sport santé 2019–2024 lancée conjointement par le ministère de la Santé et des Solidarités ainsi que le ministère des Sports.

Globalement, l'objectif de cette stratégie nationale est d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive pour chacun. L'activité physique doit être conçue comme une pratique quotidienne, avec ou sans pathologie et à tous les moments de la vie. L'objectif de cette maison sport santé qui fait partie d'un des axes de cette stratégie nationale est de mettre en place des synergies entre les différents acteurs du sport santé sur un territoire. Il est vrai que globalement en France, nous avons tendance à avoir beaucoup d'initiatives autour de l'activité physique et de la santé, mais ce sont des initiatives qui ont trop tendance à fonctionner de façon un peu cloisonnée. L'objectif est donc de pouvoir rassembler ces différents acteurs et dans un premier temps de mettre en place des synergies. Puis, il s'agit de s'appuyer sur un réseau que nous avons, en particulier au sein du STAPS. Il va nous permettre aussi d'être assez opérationnels par rapport à cet objectif.

Globalement et concrètement, l'objectif d'une maison sport santé est d'abord d'être un lieu d'accueil, avec une personne qui est en mesure de recevoir n'importe quelle personne qui souhaite se mettre ou se remettre à l'activité physique. Il s'agit de le renseigner sur les différentes structures idoines existantes sur un même territoire. Il peut éventuellement le tester. Le testing peut s'entendre à deux niveaux. Le premier niveau important passe par un questionnaire motivationnel. Il est aussi important de mettre à jour les motivations qui permettent de comprendre quels sont les freins et

les leviers pour faire en sorte que cette activité soit durable.

Il s'agit aussi de le tester du point de vue de son niveau de condition physique. Ensuite, il s'agit éventuellement, en fonction de ces résultats, de l'aiguiller vers la structure qui correspond le plus à son lieu d'habitation, et la structure qui propose quelque chose d'adapté à ses envies, ses besoins et ses motivations. Mais aussi dans certains cas, il est possible d'encadrer du public ayant des besoins particuliers. C'est la raison pour laquelle il est important que nous puissions avoir un enseignant d'activité physique adapté en mesure de proposer cet encadrement.

Quelles sont les implications concrètes pour l'UPEC pour pouvoir mettre en œuvre ce projet de maison sport santé ? La première des choses, c'est justement de pouvoir recruter un enseignant d'activité physique adaptée. Je vous préciserai tout à l'heure les implications financières. D'autre part, il faut aussi un volet médical. Il faut un praticien hospitalier qui puisse être recruté sur un temps partagé Ville/hôpital, avec un financement aussi partagé entre l'APHP et l'ARS. Il nous faudra aussi un enseignant-chercheur qui sera en charge de la coordination ou du pilotage de cette maison sport santé. Cet enseignant-chercheur sera un des trois enseignants recrutés pour la rentrée 2020 au sein de l'UFR SESS-STAPS. Nous avons aussi besoin d'un lieu d'accueil pour pouvoir faire fonctionner cette maison sport santé.

Quels sont les atouts de notre structure, de l'université, par rapport à cette maison sport santé ? Je pense que notre dossier a de fortes chances d'être retenu au niveau national. C'est le deuxième appel à projets. Un premier a eu lieu l'année dernière.

À l'issue de ce projet, deux structures ont été labellisées sur le département du Val-de-Marne. Il y a eu le CHIV à Villeneuve-Saint-Georges et une association, la VGA Saint-Maur à Saint-Maur. Je sais que trois structures répondent à cet appel à projets pour 2020. Il y a nous. Il y a une structure de l'hôpital Sainte Camille avec le centre de Soins de Suite de Réadaptation de Gennevilliers, qui mène un dossier conjoint. Et

puis, il y a l'avenir sportif d'Orly. C'est une association omnisports à Orly.

Nous avons des atouts au niveau de l'UPEC. Je peux reprendre les multiples partenariats qui ont été évoqués par Karine GROS tout à l'heure. Nous avons des choses qui existent déjà. Depuis 1999, nous avons un partenariat avec le service des Sports du département. Nous travaillons aussi avec la Commission sport santé du mouvement sportif, le CDOS 94. Nous avons aussi des partenariats avec des associations comme ADAL, À la Découverte de l'Age Libre ou l'association de soutien à l'insuffisance cardiaque. Nous avons aussi des partenariats avec la communauté de communes du Grand Paris Sud Est Avenir et l'Office Municipal des Sports de Créteil.

Nous avons aussi travaillé dans le cadre de ce projet avec les autres maisons sport santé. L'idée est de pouvoir aussi travailler ensemble. C'est un premier point au niveau des partenariats. La deuxième catégorie d'atouts sont les forces au niveau interne. La première d'entre elles est la filière activité physique adaptée, qui se met en place et qui démarrera à partir de la rentrée 2020. C'est la filière APA-S au niveau de la filière SESS-STAPS. Cela va vous permettre de mettre des étudiants en stage dans ces structures, que ce soit au niveau de la maison sport santé UPEC, mais aussi dans les autres maisons sport santé.

Puis, ce sera autant de débouchés professionnels pour ces futurs diplômés. Je pense que notre implication dans la réforme des études de santé, et notamment l'idée de faire passer dans la formation à des futurs professionnels de santé le message de l'intérêt de l'activité physique en prévention primaire, secondaire et tertiaire est aussi quelque chose qui est important. Aujourd'hui, ce qui freine un peu le projet de sport sur ordonnance, c'est justement le fait que ces professionnels de santé ne sont pas suffisamment au fait de ces relations positives qui existent entre l'activité physique et la santé.

Par rapport à cela, nous avons mis en place une collaboration avec l'UFR de médecine,

avec les CHU, mais aussi avec le service universitaire des APS. Il propose des activités physiques adaptées à des fins de santé, que ce soit au niveau des étudiants, du personnel, mais aussi à d'autres personnels extérieurs. Nous comptons amplifier cela. L'autre atout, c'est évidemment la recherche, notamment par rapport à l'identification des leviers motivationnels et des freins à l'activité physique. Nous n'avons aujourd'hui plus tellement besoin de mettre à jour l'épreuve de l'activité physique, mais plutôt de comprendre ce qui fait que des personnes changent de façon durable leur mode de vie, et pratiquent l'activité physique quasiment au quotidien. Je ne parle pas forcément d'activité sportive.

Tout cela rentre en résonance avec le projet de l'UPEC, notamment sur tout ce qui concerne l'intégration et l'insertion sociale, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Quand j'ai présenté cet avant-projet à une responsable d'une ARS, elle a été particulièrement sensible à cette dimension. L'atout est que nous sommes sur un modèle économique autofinancé, reposant essentiellement sur un investissement au niveau de l'UPEC.

Enfin, pour terminer, il y a un dernier point qui concerne le calendrier du budget. Ce projet sous-entend le recrutement d'un enseignant en activité physique adaptée, en CDD dans un premier temps, puis en CDI. Charges comprises, nous sommes sur un budget avoisinant les 38 500 euros. Pour démarrer et installer cette maison sport santé de UPEC et avoir du matériel pour tester, nous avons un investissement initial d'environ 40 000 euros.

Puis, nous avons un budget de fonctionnement autour de 10 000 euros. Et puis, nous avons ce recrutement de personnel hospitalier. Comme je l'ai dit, il serait pris en charge à la fois par l'APHP et par l'ARS.

Pour terminer, en termes de calendrier, si tout va bien, nous devrions avoir les résultats de cette validation au niveau du ministère au mois de décembre. Je dis bien

« si tout va bien ». L'année dernière, cela a été décalé de deux mois. Si tel est le cas, nous mettrions dans le meilleur des cas en place le comité de pilotage et nous commencerions à travailler sur le recrutement au mois de janvier. Le mois de février serait consacré à la préparation de cette maison sport santé UPEC. Nous lancerions une campagne de communication au niveau du territoire en mars. Nous envisagerions de pouvoir être opérationnels à partir du mois d'avril 2021.

Je le fais très rapidement pour terminer, mais nous n'avons pas évoqué le lieu d'accueil. Ici aussi, le lieu pressenti est l'hôpital Albret Chenevier. Il dispose de locaux disponibles et présente un certain nombre d'atouts, notamment sur la facilité d'accès et de stationnement. Je vous remercie. Je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. ZIDI – Merci Thierry pour ce beau projet. En termes de dépôt, le timing est bien fixé au 17 juillet ?

M. MAQUET – Oui.

M. ZIDI – D'accord. Ce n'est pas nécessairement un gros dossier, mais il est certain qu'avoir ce label est intéressant pour l'université. Nous sommes dans l'originalité, parce que de mémoire, il ne doit pas y avoir d'université qui porte un tel projet.

M. MAQUET – Je précise à ce sujet qu'effectivement, pour avoir échangé avec une personne du pôle ressources de Vichy qui instruira au final ce dossier, ce serait un cas unique en France qu'une université soit labellisée « maison sport santé ». À ce titre, cela retient toute leur attention.

M. ZIDI – Sur la partie financière, il n'y aura pas nécessairement beaucoup d'argent à attendre de ce projet. Ce sera plutôt du fonctionnement pour aider à la mise en place qui sera fourni, mais le fait d'avoir ce label permettra d'avoir une ouverture très large avec des partenaires. Je pense particulièrement à la société Décathlon que nous avons rencontrée récemment avec le président. Ils ont une fondation. Nous leur avons parlé

de tous ces projets sport et santé et ils seraient prêts à nous accompagner dans le futur.

Il y a une autre information dont Thierry MAQUET a parlé, par rapport au CHU Henri-Mondor. Nous avons eu une réunion il y a quelques jours avec la directrice du CHU. Il y avait également le doyen de la faculté de Santé. Nous avons convergé sur ce lieu, Chenevier. C'est à discuter pour le positionnement de cette maison, mais il y a un fort soutien du CHU, avec les services médicaux concernés par cette problématique sports et santé. Merci Thierry.

Y a-t-il des questions, des remarques ou des commentaires concernant ce projet ?

Encore une fois, il s'agissait d'un point d'information à la communauté pour ce dépôt de projet qui aura lieu le 17 juillet. S'il n'y a pas de questions ou de remarques, je vous propose de passer au prochain point. Nous appellerons ensuite Guillaume BOURLET pour la partie dédiée au centre d'expertise.

La partie campus des métiers est également un point d'information autour des deux projets campus des métiers. Je vois qu'Amilcar BERNARDINO est connecté. Vous souhaitez peut-être dire un mot sur le projet campus métiers bâtiment. Je donnerais ensuite la parole à Alexandra D'ANGLEMONT DE TASSIGNY pour le deuxième campus des métiers.

2.3. Campus des métiers (information)

M. BERNARDINO – Bonjour. Merci Mustapha. Il s'agit du campus des métiers et qualifications autour de la transformation numérique et écologique dans la construction. Le dossier vous avait déjà été présenté. Il a été déposé pour le PIA juste avant le confinement. C'était le 12 mars. Le campus des métiers et qualifications a été auditionné le 29 mai dans le cadre du PIA. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu le retour officiel de l'audition. Selon les retours officieux que nous avons reçus, il semblerait que lors de l'audition du PIA, il y ait trois notes possibles. Ce sont des

lettres : A, B ou C. La lettre A signifie l'éligibilité au PIA. La lettre B signifie que le dossier doit être conforté sur quelques aspects. La lettre C est éliminatoire.

Selon les informations que nous avons reçues en off, il semblerait que le dossier ait été classé B ++, mais cela fait toujours un B. Cela veut dire qu'il faudra certainement que nous déposions à nouveau le dossier, avec quelques modifications par rapport à ce qui est attendu par le jury. Il n'y a finalement pas grand-chose. Il semblerait qu'ils souhaitent que nous intégrions davantage de lycées, parce que nous n'avons que deux lycées partenaires. Il faudrait que nous ayons davantage de lycées, en particulier dans le consortium.

Ce qui nous amènerait à redéposer le dossier avec les modifications demandées par le jury du PIA avant le 22 septembre. La prochaine date butoir pour les dépôts de PIA sera le 22 septembre. Pour l'instant, nous sommes en tout cas sur une bonne dynamique. Le dossier a visiblement été apprécié par les membres du jury du PIA, mais ils souhaitaient que nous ayons davantage d'établissements dans le dossier, et que nous indiquions un peu mieux comment nous souhaitons faire vivre ce campus des métiers sur le lieu emblématique qui avait été choisi. C'était la Cité Descartes, autour de l'école d'urbanisme de Paris.

Nous sommes en train de travailler pour modifier ce dossier. Cela ne devrait pas trop poser de problèmes. Les modifications demandées ne sont pas si grandes que cela. Nous sommes en train de légèrement retravailler le dossier. Ils nous ont en tout cas demandé de ne pas modifier ce qui est le plus chronophage, c'est-à-dire toute la partie budgétaire. Ils trouvent que les actions proposées sont de bonne qualité et bien stabilisées. Ils nous demandent simplement de remettre à jour quelques éléments.

Pour la plupart d'entre eux qui avaient fait des COS en distanciel, il semblerait que l'audition que nous avons eue le 29 mai s'est passée en mode hybride, avec essentiellement des jurys qui étaient chez eux, voire des jurys en présentiel à un

endroit. Le jury a aussi eu des scrupules parce qu'ils avaient du mal à évaluer la motivation des différents projets en mode distanciel. Ils ont préféré un deuxième passage, avec les quelques modifications qu'ils souhaitent voir apparaître.

M. ZIDI – Merci M. BERNARDINO. Effectivement, c'est un dossier qui a été déposé et évalué. Il y a donc un aller-retour a priori favorable. Cela devrait pouvoir être validé à l'automne. Nous sommes sur de bons rails concernant ce premier campus des métiers. Y a-t-il des questions ou des remarques concernant ce dossier ? Non.

Je vous propose un autre point d'information sur l'autre campus des métiers Santé Autonomie Bien-Vieillir. Celui-ci va être déposé. Mme D'ANGLEMONT, vous souhaitez nous donner des informations sur ce projet.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – Bonjour à tous. Je ferais un petit point très rapide. Le dossier campus des métiers a pris un peu de retard par rapport au campus bâtiment. C'est lié à la pandémie que nous avons connue récemment puisque le porteur de ce campus, Marie-Laurent, qui est gériatre a été responsable de la cellule Covid EHPAD. Elle nous a un peu abandonnés.

Nous avons continué à avancer le dossier. Je ne reviendrais pas sur le fait qu'il y a vraiment une nécessité à créer ce genre de campus. Je pense que la situation actuelle nous l'a bien montré. Nous avons à l'heure actuelle défini cinq objectifs.

Le premier objectif consiste à fédérer des acteurs pour augmenter l'attractivité des métiers et des formations. Dans le domaine du sanitaire et social, nous avons bien vu que s'occuper des personnes âgées n'était pas forcément quelque chose qui était très valorisé. Nous avons donc tout beaucoup d'activités et d'actions qui permettront de valoriser ces métiers.

Le deuxième objectif sera de rénover la formation pour développer une vision partagée avec les professionnels, avec une modularisation des formations et enveloppes de compétences, ainsi qu'un suivi de la progression des participants. Il

est aussi question de renforcement des liens avec le monde professionnel en faisant participer toutes les fédérations de métiers à l'intérieur de ce campus. Il s'agit aussi de développer et tester des innovations croisées. Ici aussi, comme Karine GROS disait tout à l'heure, nous aurons un lieu d'innovation qui permettra de mettre en place de nombreuses nouvelles technologies pour faciliter le métier des services à la personne, mais aussi pour former les formateurs à ces nouvelles technologies. Plus ces technologies seront intégrées tôt dans le cursus des apprenants, plus nous arriverons à générer de l'intérêt pour ces métiers.

La dernière action consiste à développer un campus inclusif. Nous avons choisi de baser le lieu de ce campus sur Chérioux. Un Innovation Lab et un Living Lab seront implantés pour développer des innovations en formation et des innovations technologiques. Il y aura une antenne, ici aussi sur Chenevier. C'est l'endroit où tout le monde va aussi se positionner, pour faire une antenne qui permettra de faire le lien entre l'hôpital et la ville. Cela permettra d'accompagner le retour des patients dans la ville et le retour d'expérience de ces patients. Cela permettra aussi d'avoir un showroom pour présenter au personnel soignant les innovations qui auront été développées sur Chérioux.

Une autre partie nous paraissait intéressante à développer dans cet objectif n° 5. Il s'agissait de la notion de logement intergénérationnel. Ici, nous sommes en train d'être accompagnés par deux partenaires. Il y a la Ville de Limeil-Brévannes et Valophis, autour de la création de logements intergénérationnels. Ils ne se feront sûrement pas à l'échelle d'un appartement, mais plutôt à l'échelle d'une résidence, voire d'un quartier.

Pour parler rapidement des partenaires, la Région et le Rectorat sont très impliqués dans ce dossier. Nous avons actuellement six lycées du 94 et du 77 qui feront partie du consortium, ainsi que l'APHP, la Croix-Rouge et la Poste. De nombreux acteurs se sont mobilisés. Nous avons essayé de décroisonner au maximum. Nous aurons toutes

les fédérations professionnelles, qu'elles soient privées ou publiques. Nous aurons la MAIF, Altran, Blulinea et PAVI, et des acteurs incontournables comme Silver Valley, Silver Innov, la Créative Valley, les réseaux d'employeurs comme l'UNA et la Fédésap, mais aussi toutes les fédérations comme l'INFA, l'UNIFAF et autres. Nous avons un grand consortium qui est en train de se créer autour de ce campus des métiers.

Puisque nous visons également la partie excellence, nous avons bon nombre de partenaires à l'international qui vont nous permettre de travailler, notamment autour de la création de technologie, mais pas seulement. Je vous rappelle que la Croix-Rouge a aussi de nombreuses antennes internationales, ce qui en fait un partenaire très important dans ce campus.

Nous avons aussi deux écoles d'ingénieurs au Maroc, à Rabat. Nous avons Olone Institute qui se joint à nous. Nous avons aussi une université à Montréal.

En termes de calendrier, le dépôt papier du dossier se fera pour le 22 septembre. Nous espérons avoir une audition à la fin de l'automne ou au début de l'hiver. En parallèle, le dossier de labellisation sera déposé à la rentrée.

M. ZIDI – Merci Alexandra pour cette présentation brève. C'est effectivement un dossier que nous portons politiquement. C'est bien parti, avec tous ces partenariats. Nous voyons l'intérêt du sujet au vu des circonstances que nous vivons actuellement. Y a-t-il des questions, des remarques ou des commentaires autour de ce projet ?

Nous allons donc passer à l'autre point d'information qui concerne ce centre d'expertise au service de l'UPEC. Guillaume BOURLET va cette fois-ci prendre la parole.

2.2. Centre d'expertise au service de l'UPEC et de son territoire (information)

M. BOURLET – D'accord, vous pouvez passer mon diaporama. Nous avons une idée qui a germé depuis plus d'un an, sur le montage d'un institut du numérique. Le projet a été confié à trois personnes de différentes composantes. Il y avait Jean-Marc

LEBLANC pour LLSH, Françoise LUCAS pour la FST et Abdelghani CHIBANI pour l'IUT Créteil Vitry.

Ce projet consiste à réfléchir sur l'expertise numérique qu'il y a sur l'UPEC et la recenser. Dieu sait si elle est transversale, puisque le numérique est un mot-valise. Il s'agit de voir comment cette expertise numérique pourrait être mise au service du territoire. Je parle du territoire au sens large, à la fois en interne à l'UPEC, du service de laboratoire à laboratoire, de master à master.

Et puis, il est aussi question du service à l'extérieur du territoire pour les collectivités, associations et PME. Nous avons des PME qui souhaiteraient bien avoir une expertise sur l'analyse de leurs données. Comment mieux profiter de leurs données à l'heure du marketing numérique ? Nous pourrions avoir un échange de bons procédés entre des masters des laboratoires de recherche et ces organisations.

L'idée d'un centre de services et d'expertise qui permette de faire profiter de l'expertise numérique sur l'ensemble du territoire est une idée qui fait consensus, quand nous en discutons avec tout le monde. La vraie question qui se posait était l'organisation, la structure, la gestion du budget.

Je vous propose donc aujourd'hui évidemment quelque chose qui n'est pas abouti comme l'ont été toutes les présentations précédentes sur le handicap et la maison de la santé. Je vous propose plutôt l'idée de réfléchir ensemble à ce centre d'expertise et de montrer comment nous pourrions le co-construire ensemble.

Il faut que nous arrivions à lister les services de ce centre d'expertise. Puisque ce sont des questions qui ont souvent été posées, il s'agit de voir comment ce centre d'expertise pourrait fonctionner parallèlement aux composantes et aux laboratoires. La réflexion est complètement ouverte, à la fois sur les services, même si nous avons beaucoup avancé sur ce point. Pour être bref, nous vous proposons donc de créer un groupe de travail dès la rentrée et nous mettre d'accord sur les services de ce centre

d'expertise. Ici, les trois acteurs que j'ai nommés tout à l'heure ont déjà un catalogue à proposer, même s'il n'est pas exhaustif. Il s'agit de nous mettre d'accord sur tous les aspects du catalogue avant la fin novembre. Je pense que nous pouvons même y arriver plus tôt. Ensuite, nous pourrons co-construire cette structure ad hoc qui nous permettra de porter ce centre de service, à la fois dans une localisation dans un ou plusieurs endroits, et surtout une structure juridique ou organisationnelle à définir pour que tout le monde y trouve son compte. Ce groupe de travail doit donc co-construire cette structure. Je suis prêt à répondre aux questions, mais comme je viens de vous le dire, tout est ouvert. Nous allons co-construire cela ensemble.

M. ZIDI – Merci Guillaume pour cette présentation brève. Nous pouvons ajouter le fait qu'au niveau du BQER, un financement a été alloué à ce projet pour financer un stagiaire de master afin qu'il puisse aider à l'impulsion de ce projet. C'est un projet porté politiquement. Il y a beaucoup de choses à définir avec les composantes, avec les laboratoires de telle façon que ce soit un projet fédérateur autour de ce centre d'expertise numérique, tourné aussi vers l'extérieur, comme l'a dit Guillaume. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce projet ? M. DUBOIS-RANDÉ est arrivé.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je suis désolé, j'étais au Rectorat de Paris, sur plusieurs sujets. Bonjour à toutes et tous. Je voudrais simplement dire que nous avons quand même de bonnes chances d'avoir un but informatique. Je dirais davantage que de bonnes chances. C'est a priori un peu acté par le Rectorat. Nous verrons ensuite quel sera le gouvernement. Ce sera une autre affaire. De toute manière, c'est à un autre niveau que cela se passe, plutôt au niveau DGESIP. Cela veut dire qu'il y aura des moyens autour de l'informatique. Cela signifie des postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. C'est aussi quelque chose d'intéressant dans le cadre de cette accroche portée par Guillaume. C'est une annonce.

M. ZIDI – Merci Jean-Luc. Avez-vous des questions ou des remarques concernant ce projet de centre d'expertise ? S'il n'y en a pas, je vous propose de revenir au premier

point, puisque le président est arrivé. C'est un point d'information général. Nous verrons ensuite pour la partie PV du CAC du 25 mai. Nous vérifierons avec les services et avec Fadoua HMAMOU le quorum sachant que jje ne suis pas certain qu'il soit atteint, vu le nombre de personnes connectées. M. DUBOIS-RANDÉ.

1 VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. DUBOIS-RANDÉ – Le point d'information général porte sur le contrat de site. Cela a d'ailleurs été l'un des objets de discussion au Rectorat, comme le DSG2 dont nous aurons aussi bientôt la notification budgétaire. Ce ne sont pas des sommes importantes, mais nous avons fait un certain nombre de recadrages.

Sur le contrat de site, nous attendons la note finale de cadrage du ministère. Elle est vraiment importante à caler et sera ensuite une déclinaison du projet d'établissement à laquelle certains d'entre vous ont participé.

L'élément d'information est aussi l'élection comme BPCA d'Amilcar BERNARDINO. Ensuite, nous avons eu l'élection de Marie-Albane de SUREMAIN dans un contexte qui a plutôt surpris l'équipe politique, et moi le premier. Je suis très content d'avoir Amilcar BERNARDINO dans l'équipe. Il a répondu à ma demande d'être présent comme BPCA. Vous le connaissez. Il a une vision des choses très pragmatique.

Pour la rentrée, nous aurons des priorités sur une rentrée avec des étudiants en présentiel, et éventuellement un plan B de repli si la Covid devait frapper à nouveau. Nous aurons des actions très volontaires en termes de recherche. Je pense que Simon l'avait exprimé dans le projet d'établissement. Il y aura des annonces qui seront faites dans le cadre de la RIL de la rentrée. Il s'agit de porter fort la recherche et aussi de monter en charge au niveau de la DRB. Il s'agit aussi d'avoir une montée en charge en termes d'allocations doctorales. Tous ces éléments seront importants pour la rentrée, y compris la simplification de la vie des laboratoires et de tout ce qui peut

être délégué, en particulier aux composantes et aux laboratoires pour simplifier le quotidien des collègues.

Voilà pour les grands points. Je ne sais pas si vous avez déjà dit un mot sur le point EQUIPEX. Simon GILBERT peut faire un point.

M. GILBERT – Bonjour à toutes. Je ferai un point rapide sur l'EQUIPEX qui a suscité beaucoup d'intérêt de la part de la communauté. Il a donné lieu à une démission de la VPCA et conduit les syndicats à adresser un communiqué qui a été assez alarmant. Il m'a valu de nombreux coups de téléphone pour avoir des éléments de réponse. J'en avais déjà donné un certain nombre en Commission de la recherche, même tous.

Nous y sommes revenus au Conseil d'administration vendredi dernier. Puisque vous êtes tous réunis, CFVU et CR, je voudrais très rapidement donner les grandes lignes pour que vous ayez toutes et tous les bons éléments d'information, en tout cas les éléments les plus factuels possible, de manière à ce que vous vous fassiez une idée de ce qui s'est passé et des enjeux.

Quel est ce projet EQUIPEX ? Il s'agit d'une candidature à un PIA3 autour de plateformes de très haut niveau. C'est un appel à projets qui est paru au mois de janvier, sur lequel nous avons commencé à travailler à partir d'un projet EQUIPEX numérique. Nous nous sommes rendu compte que cet EQUIPEX numérique n'allait pas pouvoir être présenté parce que nous n'avions pas assez de plateformes en matière de numérique. Il y a une dimension de mutualisation de l'existant dans la candidature, de sorte qu'une nouvelle cible a été identifiée autour de plateformes biosanté sur la thématique de la sénescence. Le projet a été porté par Geneviève DERUMEAUX. C'est un projet qui inclut l'UFR de Santé, mais aussi un laboratoire de la Faculté des Sciences et des Technologies, le Gly-CRRET et puis des partenaires extérieurs à l'UPEC. Il y a l'APHP, l'INSERM et l'ENVA.

C'est un très gros projet qui a pour vocation de nous permettre d'acquérir des

matériels de plateforme avec un soutien de la part de l'État. L'État est conscient du fait que les universités sont désireuses de mener une recherche de pointe. Les fonds dont elles disposent ne leur permettent pas d'acquérir toutes les instrumentations utiles. Il souhaite donc les soutenir dans cette démarche en les sélectionnant sur la base de candidatures.

Ce sont des dossiers assez complexes à monter. Comme il s'agit de sommes très importantes, l'État entend développer des liens avec le secteur privé au titre de la mutualisation des plateformes pour permettre d'une part que les établissements puissent rentrer dans leurs frais et obtenir par le biais de prestations le versement de sommes d'argent qui permettent de faciliter l'autofinancement des plateformes, mais aussi pour permettre que des entreprises du secteur privé qui ne disposeraient pas des capacités d'acquisition de ces plateformes puissent néanmoins y avoir accès. Cela contribue aussi à la relance de l'activité et à la relance économique. L'État essaie donc à la fois d'apporter une aide aux universités et un soutien au secteur privé à travers ce dispositif.

Nous avons donc eu ce projet d'EQUIPEX qui a été orienté biosanté. Il l'a été à partir de la mi-février. Un cabinet de consultants est entré dans la boucle pour lancer le dossier. Nous avions à l'époque une DRV très prise. Il est apparu utile de recourir aux services de ce cabinet qui nous avait déjà épaulés sur les EUR, avec les résultats très heureux que vous connaissez.

Ce cabinet a donc lancé le projet sur le plan de la préparation. Il y a une activité de benchmark sur les plateformes. Il y a un modèle économique à construire. Il y a un projet de plateforme à dessiner. Il faut expliquer en quoi ce sont des plateformes originales et uniques. C'est assez compliqué. La DRV est entrée dans la boucle à la mi-mai pour paramétrer l'ensemble des aspects du projet au regard de ses conséquences sur l'université, pour intégrer les conséquences du projet sur le volet RH, sur le volet entretien, environnement et toute une série d'éléments.

Nous avons eu du mal à avancer dans ce dossier dans les délais utiles, parce que c'est le premier EQUIPEX que nous portons à l'UPEC. Il requiert des compétences absolument rares. Construire une étude de marché, ce ne sont pas des choses que nous avons l'habitude de faire à l'université. La dimension et la complexité du projet, le fait que nous soyons aussi en période de confinement a retardé l'écriture de ce projet et l'achèvement du dossier, au point que jusqu'au dépôt de la candidature, j'ai sollicité constamment les services pour avoir des éléments stabilisés de données pour les présenter à l'équipe et être capable de demander un arbitrage politique. En fait, je n'ai jamais pu obtenir ces documents dans un délai utile. Ce n'était pas la faute des services.

Je ne leur en fais absolument aucun grief. J'ai vu et j'ai mesuré en les appelant au téléphone presque chaque jour qu'ils étaient sur le pont. Ils étaient nombreux. Ils travaillaient comme des forcenés, mais il était très complexe d'acquérir toutes ces données.

15 jours avant le dépôt, j'ai fait une présentation du dossier en réunion des VP, en intégrant les données budgétaires que j'avais à ma disposition. Elles n'étaient d'ailleurs pas très éloignées de celles que nous avons eues à la fin. J'ai consacré 45 minutes en réunion des VP à présenter ce projet, à expliquer qu'elles étaient ses dimensions, budgétairement parlant. Notre VPCA de l'époque a été informée de ces données. Je n'ai néanmoins pas pu donner une note à l'équipe des VP. Il n'y a pas eu d'arbitrage politique. Lorsque nous nous sommes approchés de la date de dépôt, je n'avais toujours pas de documents à fournir à l'équipe. Non pas que je ne les avais pas demandés, mais tout simplement parce que les données n'étaient pas stabilisées et qu'elles évoluaient.

Lorsque j'ai eu toutes les données, c'était le jeudi 18, et le dépôt était le lendemain. Je n'ai pas pu consulter la Commission recherche en amont, puisque j'attendais d'avoir toutes les données définitives pour consulter la Commission recherche et lui

soumettre ce projet au vote. Je l'ai prévenue une semaine avant que nous déposions et leur ai indiqué qu'ils exerceraient leurs compétences ensuite. S'ils n'étaient pas satisfaits, le dossier serait retiré. Même après le dépôt, il restait des points qui n'étaient pas clairs. L'instruction n'était pas achevée.

Il y avait notamment la question du statut de l'amortissement qui laissait des interrogations en suspens. L'étude de marché était avancée, mais elle n'était pas dimensionnée comme nous pouvons l'attendre, avec des données qui méritent d'être confirmées par une étude plus professionnelle que celle qui a pu être menée dans des conditions très difficiles.

J'expliquais à la fois à la Commission recherche et au Conseil d'administration vendredi dernier qu'en fait, cela a été fait d'une manière qui n'est pas habituelle ni normale, bien qu'elle ne soit en rien une violation des règles du Code de l'Éducation. J'ai insisté sur ce point, parce qu'un délégué syndical laissait entendre que des règles de droit avaient été violées, ce qui est faux en droit. Même si nous n'avons pas suivi le schéma normal et celui que nous souhaitons voir être appliqué, il n'y a pas eu de violation de règle de droit. Néanmoins, nous avons déposé la candidature sans arbitrage politique de l'équipe. Évidemment, ce n'est pas satisfaisant, et notre ancienne VPCA n'a pas supporté le fait de ne pas avoir eu communication des dernières données avant le dépôt du dossier. Elle a considéré que c'était un manque d'information qu'elle ne pouvait pas admettre. Elle a donc procédé à sa démission.

Ce qui est certain, c'est que ce dossier mérite encore d'être instruit. Il nous faut disposer de l'entièreté des données. Une étude de marché sera faite par la SAT. Lorsque nous aurons toutes les clés, un arbitrage de l'équipe politique aura lieu. S'il est positif, les Conseils exerceront leurs compétences. La Commission de la recherche indiquera si elle souhaite soutenir ce projet ou non. Le Conseil d'administration indiquera s'il souhaite cautionner et engager l'établissement au plan financier à la hauteur des fonds envisagés. J'apporterai une précision à ce sujet par la suite.

Ensuite, l'ANR nous dira si elle est intéressée par le projet. Si elle est intéressée, il est très probable qu'elle nous demande néanmoins de revoir le projet. Quand on regarde l'expérience des EQUIPEX 1 et 2 qui correspondent aux PIA 1 et 2, il y a entre 25 % et 33 % des sommes d'argent demandées qui ont été réduites, dans le cadre des versements. Cela signifie qu'il faut reconsidérer et remodeler le projet. Il faudra sans doute recalculer le modèle économique si nous avons 30 % d'argent en moins. Une fois que l'ANR aura éventuellement dit oui, à ce moment-là il y aura un processus de contractualisation avec elle. C'est à ce moment précis qu'aura lieu l'engagement de l'établissement. Pour l'instant, il n'y a pas d'engagement de l'établissement. Il n'est engagé à rien. D'ailleurs dans l'appel à projets, la candidature s'appelle bien une « manifestation d'intérêt ». Le dépôt était à titre conservatoire, comme il l'est toujours. C'est-à-dire que nous pouvons tout à fait retirer un dossier. Même quand on obtient une réponse favorable, rien ne nous oblige à contractualiser.

S'agissant maintenant des sommes d'argent en jeu, le communiqué qui a été adressé la semaine dernière était assez alarmant. Il procédait à la diffusion d'une information, mais sans précision accompagnant la question des montants. Il est bien question de 7 millions d'euros de fonds propres de l'UPEC inclus dans ce projet EQUIPEX, mais il faut bien comprendre que cela inclut aussi des frais qui de toute façon sont déjà dans le budget de l'établissement et que nous n'allons pas payer deux fois. Je pense qu'un certain nombre d'entre vous qui ont déjà candidaté à l'ANR le comprennent aisément.

Prenons un exemple. Quand vous candidatez à l'ANR, vous devez indiquer quels sont les ratios de salaires qui constituent de la valorisation financière dans le projet par rapport à votre temps d'investissement dans le projet. Si vous êtes 30 personnes, vous pouvez arriver à des niveaux de salaires assez élevés, dans le cadre des informations que vous renseignez. Mais l'établissement ne va pas payer deux fois les salaires. C'est la même chose ici. Sur les 7 millions d'euros de fonds propres, il y a en réalité 2 248 000 euros qui sont des sommes que l'établissement aurait vocation

à assumer en plus des frais qu'elle finance déjà, sur une durée de huit ans. Cela veut dire que nous ne sommes absolument pas sur une somme de 7 millions d'euros. Nous sommes sur une somme de 2 248 000 euros. Parmi ces 7 millions d'euros, une très grande partie correspond à des frais de personnels statutaires et d'environnement qui sont déjà financés.

Nous avons donc apporté tous ces éléments d'information au Conseil d'administration. Je dois dire que l'impression des élus était assez distincte, quand nous avons échangé avec eux, de ce que laissait penser le communiqué intersyndical extrêmement alarmant. Je l'ai signalé aux membres du Conseil d'administration, le communiqué procédait d'une rhétorique qui laissait penser qu'il y avait eu une violation de règle de droit. Des expressions comme celles de « manquements » ou de « contournement des conseils » étaient très graves. J'ai alerté les auteurs du communiqué qu'il fallait faire très attention à employer des mots pertinents et adaptés quand on parle de la vie institutionnelle. Il ne faut pas laisser penser qu'il y a des irrégularités juridiques quand il n'y en a pas. En réalité, au-delà de l'exercice des fonctions, ce sont ensuite les personnes qui sont visées.

Que s'est-il passé la semaine dernière ? J'ai été contacté par un certain nombre de collègues juristes qui m'ont dit qu'ils venaient de lire le communiqué et qui m'ont demandé ce que j'avais commis comme irrégularité. J'ai été très embarrassé par la rédaction de ce communiqué parce qu'elle a donné à entendre à l'ensemble de la communauté de l'UPEC que j'avais notamment commis des irrégularités juridiques, ce qui n'est absolument pas le cas.

Je vous ai donné l'ensemble des éléments factuels du dossier. Si vous le souhaitez, je peux répondre à vos questions.

M. LEVREL – Merci Simon pour ces précisions. Si j'ai bien compris, dans une partie de votre intervention, vous expliquez que le projet sera soumis au vote des Conseils

avant la réponse de l'ANR.

M. GILBERT – Absolument.

M. LEVREL – Avez-vous une idée de la date des Conseils ?

M. GILBERT – Jacques-Olivier ADAM, le directeur adjoint de la DRV, pense que nous aurons une réponse de l'ANR pour fin septembre ou début octobre. J'espère que nous aurons des éléments sur l'étude de marché qui nous seront donnés début septembre pour que nous puissions les soumettre au Conseil.

M. ZIDI – Avez-vous d'autres interventions sur ce point d'information ?

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020

M. ZIDI – Sur le premier point de l'ordre du jour qui portait sur la vie de l'établissement, il y avait aussi l'approbation du PV du CAC du 25 mai 2020. Mme HMAMOU, je ne suis pas certain que nous ayons le quorum.

Mme HMAMOU – Non, le quorum n'est pas atteint pour l'approbation du PV.

M. ZIDI – Ce n'est pas trop grave, puisqu'il n'y avait que ce point à approuver aujourd'hui. Nous le passerons au CAC de rentrée, sachant que j'ai balayé le contenu de ce PV. Il y a quelques coquilles. Si vous, les élus, vous avez l'occasion de le rebalayer pour apporter d'éventuelles corrections, ce serait bien.

Encore une fois, il y a ce problème d'enregistrement où il est parfois indiqué que l'on n'entend pas très bien. Nous verrons comment gérer tout cela. Nous n'aurons donc pas de s de vote aujourd'hui pour ce CAC plénier puisque nous n'avons pas le quorum. Il faudrait que nous soyons au moins une quarantaine d'élus.

Il reste le dernier point pour ce CAC plénier. Y a-t-il des questions diverses à aborder ?

QUESTIONS DIVERSES

M. LEVREL – Oui, j’ai une question en lien avec le PV dont vous venez de parler. Il avait été question lors de ce CAC du 25 mai de l’extension des projets BQER à un périmètre au-delà des axes prioritaires de l’université. En fait, j’ai regardé dans le nouveau formulaire de dépôt. Effectivement, il est mentionné vers la fin la possibilité de déposer un projet de hors axe, mais cela me paraît un peu caché.

Même s’il faut mettre un accent sur les axes pour le BQER, je pense que le formulaire demande à être un peu clarifié. Ici, nous avons vraiment l’impression que c’est tout à la fin. On peut « exceptionnellement » soumettre un projet hors axe. Or, ce n’est pas tout à fait dans cette direction que le débat s’était orienté en CAC. Je pense qu’une alternative devrait être présentée davantage au début du formulaire, en mentionnant que la priorité porte sur les axes, mais qu’il est possible de soumettre des projets hors axe. A priori, les projets hors axe ne seront pas soumis aux comités d’animation des axes, alors que dans le formulaire, nous avons l’impression que de toute façon, ce sera soumis à un comité d’animation, même si cela ne relève pas d’un axe. C’est un peu le sentiment que donne le nouveau formulaire.

M. GILBERT – Nous sommes d’accord sur ce point.

M. ZIDI – Effectivement, le formulaire a évolué. Il faudra peut-être le préciser pour la fois suivante. Encore une fois, ce BQER est tout nouveau. D’ailleurs, pour le calendrier, comme vous le savez, le dépôt des projets court jusqu’au 24 juillet, de façon à ce que les comités d’axe quand ils sont concernés et la Commission d’évaluation du CAC plénier puissent se réunir entre le 24 juillet et début septembre. De toute façon, cela passera en CAC à la rentrée.

M. GILBERT – Nous allons préciser les choses, Lucas. Merci pour votre alerte.

M. ZIDI – S’il n’y a pas d’autres questions, je propose aux élus du CAC restreint de

basculer en CAC restreint. Nous avons quelques points. Cette fois-ci, il y aura des approbations, en particulier pour la titularisation de nos collègues maîtres de conférences actuellement stagiaires. Il y a également la campagne d'ATER ainsi que des postes MAST et PAST à approuver. C'est un autre lien bbb.

Mme LALEAU – Excusez-moi, il ne me semble pas que nous ayons reçu le calendrier des CAC pour la rentrée. Ce serait bien que nous l'ayons assez rapidement.

M. ZIDI – En général, il y a une réunion au mois de juillet avec les services pour fixer le calendrier de rentrée, que ce soit pour le CAC, la CR, la CFVU ou le Conseil d'administration. C'est donc prévu dans les prochains jours, avec la nouvelle DRH. Je ne sais pas si nous attendons l'arrivée du nouveau DGS qui devrait participer à certaines réunions le 16 juillet. J'espère que nous aurons ce calendrier avant qui sera de toute façon prévisionnel.

Mme LALEAU – Oui, mais cela permettrait déjà de l'avoir au moins pour la rentrée.

M. ZIDI – Oui il n'y a pas de problème. Ce sera fait.

Un intervenant – Dans le dernier que nous avons reçu, il est mentionné un CAC le 14 septembre.

M. ZIDI – Celui-là est de toute façon fixé, puisque c'est lié au calendrier BQER de la vague 2 également en lien avec le calendrier de dépenses des budgets qui seront octroyés. Nous ne pouvons donc pas prendre trop tard, le CAC du 14 septembre est bien fixé. Il y aura également un CAC annoncé et un CA pour la campagne « Au fil de l'eau ». Ici aussi, nous sommes dans des calendriers restreints. Nous ne pourrons pas les repousser. Pour tout cela, vous aurez les informations dans les prochains jours.

Je vous propose maintenant de basculer sur le CAC restreint. Marion est déjà connectée. Elle m'indique qu'il s'agit bien d'un autre lien bbb.

La séance est levée à 10 heures 25.

INDEX

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des termes suivants :

ALTER, 35

discussion, 13

environnement, 10

Jacques-Olivier ADAM, 33

MAST, 35

Olone, 23

PAST, 35

PAVI, 23

SAT, 30